

Déclaration préalable conseil école collège :

Si nous sommes présent·es dans ce conseil école-collège, c'est que nous sommes attaché·es à la liaison entre les personnels du premier et du second degré afin de permettre la meilleure entrée possible en sixième pour les élèves. En cela, l'expertise des professeur·es des écoles est fondamentale. Les échanges d'informations y ont toujours eu lieu dans l'intérêt des élèves, afin de permettre le meilleur accompagnement possible, la prise en charge rapide des situations préoccupantes et la constitution de classes hétérogènes.

La réforme dite du « Choc des savoirs » dévoierait ce conseil s'il venait à répartir les futur·es collégien·nes dans des regroupements de niveau en français et mathématiques. Ces regroupements auront, comme le démontrent la grande majorité des études, des effets délétères sur la progression des élèves, quel que soit leur niveau, et sur leur estime de soi.

Nous refusons de trier nos élèves et, à l'appel de la CGT-Education 78, de la FSU 78, du SGEN-CFDT 78, de SUD éducation 78, et de l'UNSA éducation 78 nous nous opposons à ce que nos travaux puissent conduire à l'élaboration de cette aberration pédagogique, sociale et professionnelle.

Le premier article du Code de l'éducation indique que « Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiant·e·s. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tou·tes les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à la scolarisation inclusive de tou·tes les enfants, sans aucune distinction. »

C'est bien dans ce sens que nous travaillons. **La mise en place de la réforme du « Choc des savoirs » va à l'encontre de ce principe, de notre éthique et notre expertise professionnelles. Nous ne participerons donc pas à sa mise en œuvre et demandons son abandon.**